



Préparons ensemble
LA NOUVELLE UNIVERSITÉ
PARIS-SORBONNE | UPMC

Groupe Miroir Comptabilité & Finances
Support de réunion du 23/11/2016



Tour de table de vos animateurs

Responsables du groupe Comptabilité & Finances

Jean-Gilles HOARAU

- › Agent comptable (UPMC)
- › Groupe Compta./Finances

Véronique JACQUES

- › DBF (UPMC)
- › Groupe Compta./Finances

Pascal PAIN

- › Agent comptable (Paris-Sorbonne)
- › Groupe Compta./Finances

Hafit ABDOUN

- › DAF (Paris-Sorbonne)
- › Groupe Compta./Finances

Coordination du processus de fusion

Bernard FROMENT

- › IGAENR
- › Coordinateur Equipe Projet NU

Animation des échanges

Claire BLIN

- › Directrice Générale de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (UPMC)

Objectifs et structuration des groupes miroirs

Les groupes miroirs visent à réunir **la communauté de la Nouvelle Université** autour de trois objectifs principaux :

1

Partager et confronter les idées issues des travaux réalisés par les groupes de travail

2

Enrichir la réflexion sur les principes structurants de l'organisation cible en **recueillant les perceptions, les interrogations ainsi que des propositions**

3

Organiser des temps d'échanges et de rencontre entre les deux établissements



Ordre du jour de la réunion

01

Présentation du projet NU ≈ 10 min.

- La Nouvelle Université en quelques chiffres
- Facteurs de réussite du processus de fusion
- Structuration et pilotage du projet
- Calendrier d'ensemble
- Principes structurants de la Nouvelle Université
- Processus envisagé d'allocation des moyens

02

Présentation des travaux réalisés ≈ 10 min.

03

Echange avec les participants ≈ 1 h

04

Moment d'échanges informels ≈ 30 min.

- › Les CA de l'université Paris-Sorbonne et de l'université Pierre et Marie Curie ont **approuvé en avril 2016** l'engagement d'un processus visant à **créer une nouvelle université** les réunissant à compter du 1^{er} janvier 2018
- › L'ambition de cette Nouvelle Université : « Réunir nos atouts au sein d'**une université de recherche de rang mondial, présentant tout l'éventail disciplinaire** des lettres, des sciences humaines et sociales, des sciences, de l'ingénierie et de la médecine »

La Nouvelle Université en quelques chiffres



54 000 étudiants dont 20% d'étudiants étrangers et 4 500 doctorants

Près de 10% des docteurs diplômés en France chaque année



6 300 enseignants-chercheurs et chercheurs

4 800 BIATSS et ITA



137 unités de recherche

31 UFR et écoles



≈ **700 M€** de budget (2016)

Quelques atouts importants pour la mise en œuvre du projet

- › La démarche mise en place pour le projet **s'appuie sur l'expérience acquise** par les universités qui ont fusionné en France ces dernières années (bonnes pratiques, difficultés rencontrées et moyens de les éviter, dispositifs d'accompagnement du changement,...).
- › Le projet bénéficie par ailleurs de **plusieurs atouts importants** par rapport aux fusions universitaires qui ont déjà eu lieu :

1

Une réelle complémentarité entre Paris-Sorbonne et l'UPMC : l'absence de recouvrement disciplinaire permet de préserver la structuration académique

2

Des coopérations déjà bien établies entre nos 2 établissements, notamment dans le cadre de Sorbonne Universités (doubles cursus, projets de recherche transdisciplinaires, opérations structurantes,...)

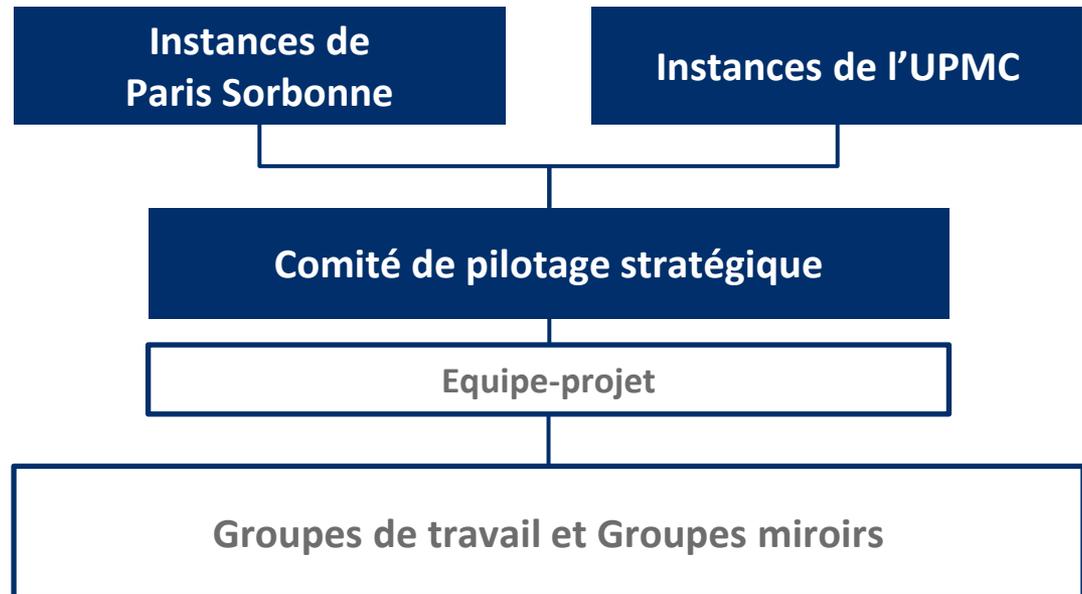
3

Une certaine « unité de lieu » avec un vrai campus urbain au cœur de Paris

Une structure de gouvernance légitime et efficace pour animer et piloter la mise en œuvre du projet

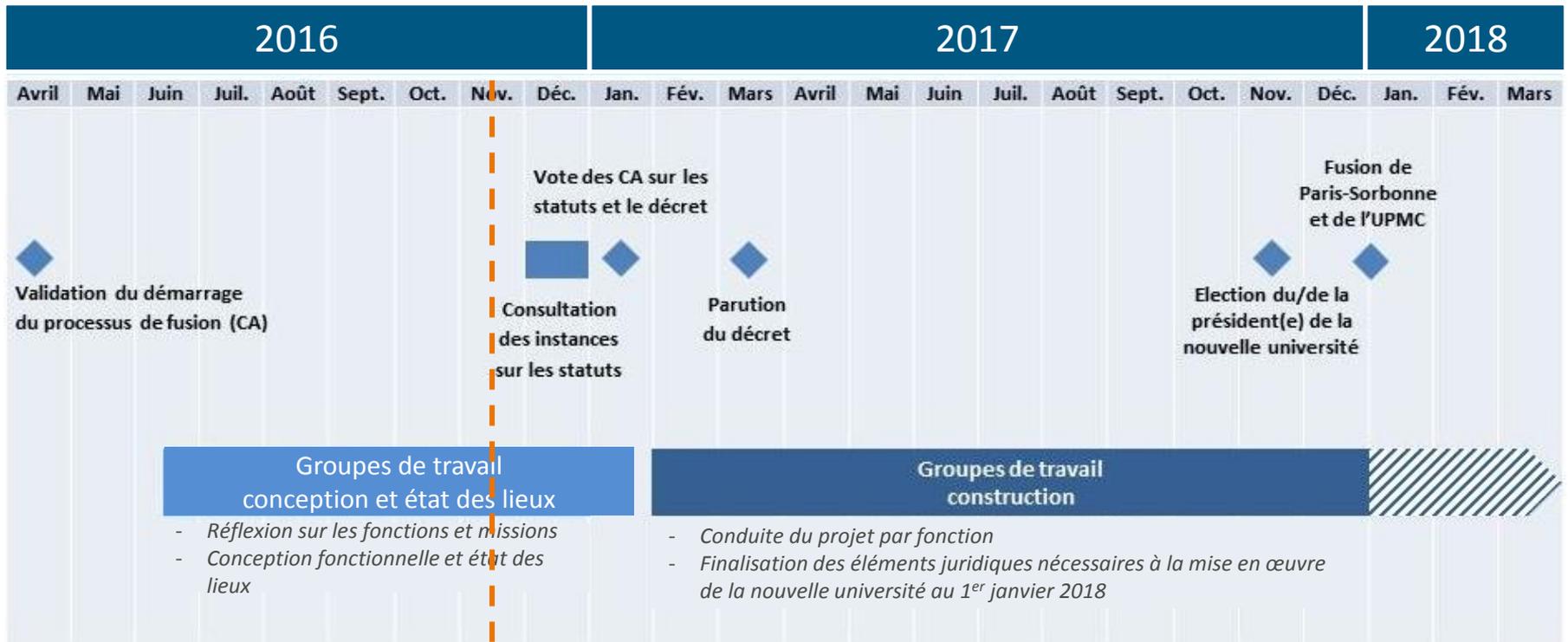
- › L'ensemble du processus est piloté par le **Comité de pilotage stratégique**, qui rapporte régulièrement aux **instances** des 2 établissements (CA, CAC, CT, CHSCT).
- › L'**Equipe projet** assure la coordination et le suivi des travaux réalisés sur chacun des chantiers.
- › Des **groupes de travail** spécifiques à chacun des chantiers identifiés réunissent à parité des membres de Paris-Sorbonne et de l'UPMC.

Vision synthétique du dispositif projet



Vision synthétique de la trajectoire

Une **trajectoire crédible et cohérente**, avec des calendriers détaillés sur chaque grande thématique :



Les grands principes de fonctionnement

Subsidiarité

- › Les trois facultés de lettres et SHS, sciences et ingénierie, et médecine disposeront d'une large **liberté d'action**, notamment budgétaire.
- › Le périmètre décisionnel actuel des présidences sera principalement assumé par des **doyens élus et les conseils des facultés**.

Equilibre

- › Les trois facultés représenteront des ensembles de taille équivalente. Les moyens dédiés à l'enseignement, la recherche et l'administration des deux universités seront préservés..
- › Chaque faculté conservera les ressources et les avoirs issus de son université d'origine.

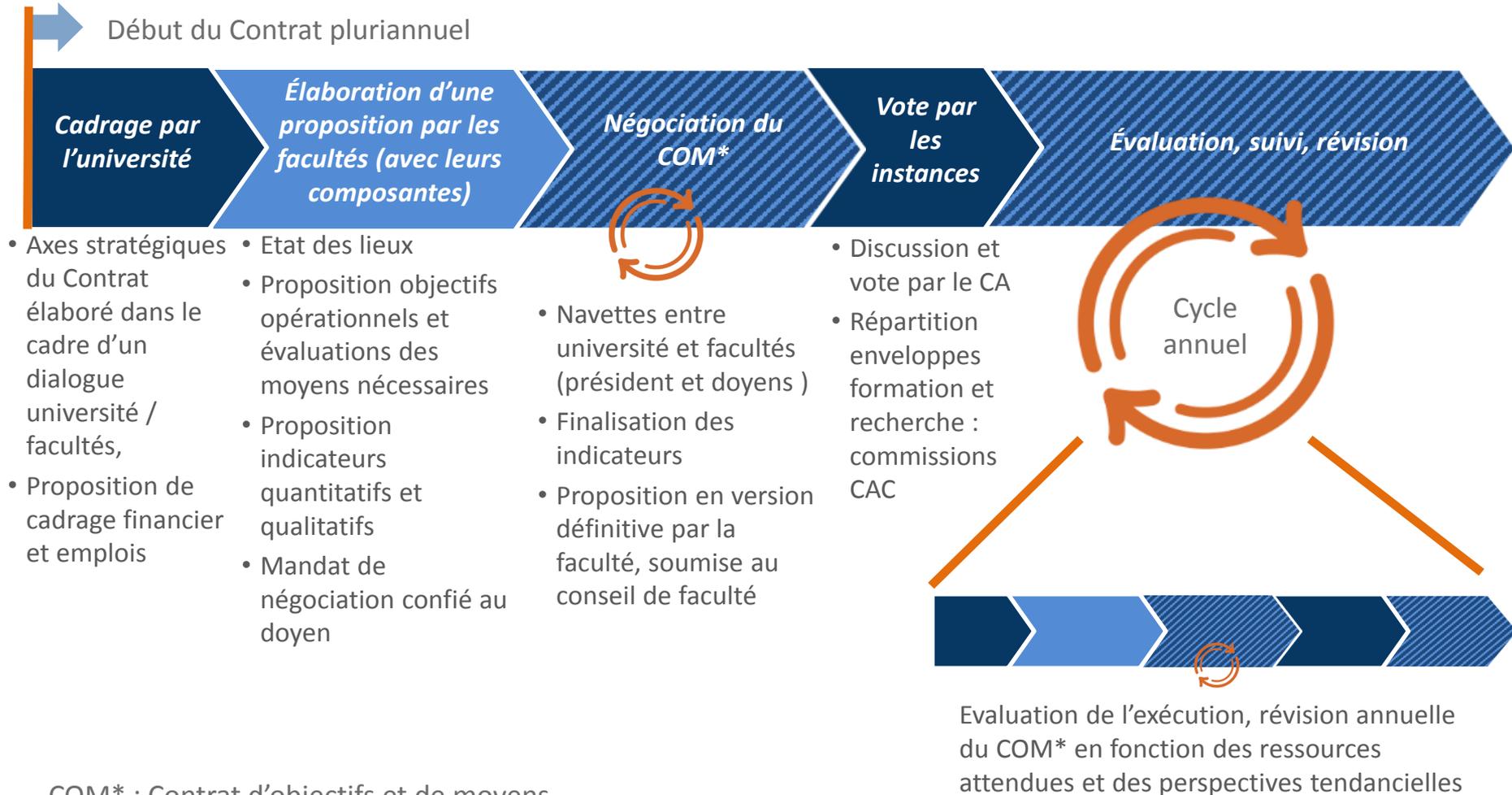
Continuité

- › L'ensemble des UFR et services conserveront leurs attributions au sein des facultés.
- › **Maintien de tous les domaines de recherche et de formation existants.**

Les fonctions propres au niveau universitaire

- › Elaborer, suivre et évaluer la stratégie à l'échelle de l'université
- › Assurer la cohérence et la régularité des activités de l'université
- › Contribuer à développer les ressources
- › Assurer la représentation et le rayonnement en France et à l'étranger
- › Assurer le pilotage des ressources en lien avec les facultés, leur gestion étant déléguée aux facultés
- › Fournir un appui expert aux facultés et à leurs composantes

Processus envisagé d'allocation des moyens



COM* : Contrat d'objectifs et de moyens

<http://www.lanouvelleuniversite.fr>



- › **Les textes fondateurs** du projet, adoptés par les CA
- › **Une présentation de la démarche** opérationnelle, du dispositif projet et du calendrier d'ensemble
- › **La composition et les comptes-rendus des groupes de travail** (au fil de l'eau)
- › **Une FAQ** pour déposer vos questions et consulter les réponses apportées aux questions déjà soulevées
- › **Des articles d'actualité** sur l'avancement du projet et de ses chantiers

Ordre du jour de la réunion

01

Présentation du projet Nouvelle Université ≈ 10 min.

02

Présentation des travaux réalisés ≈ 10 min.

03

Echange avec les participants ≈ 1 h

04

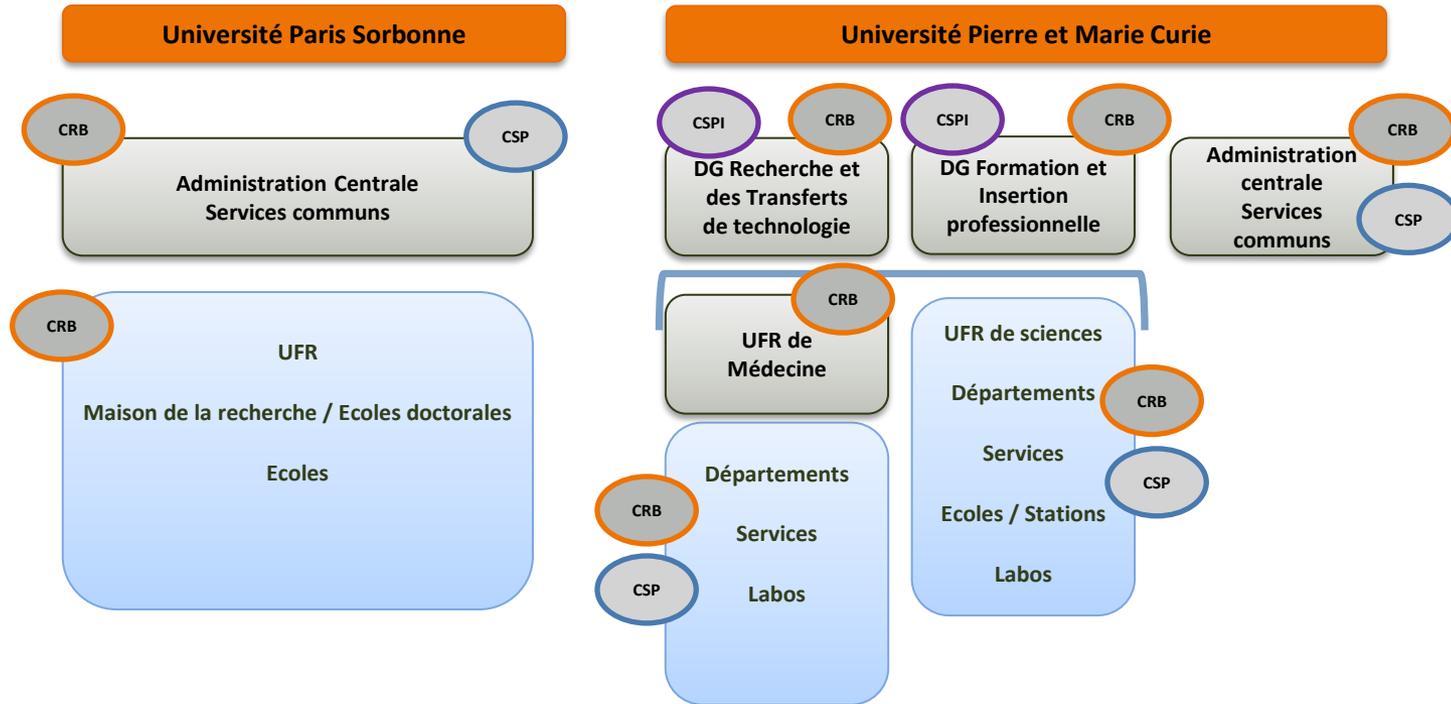
Moment d'échanges informels ≈ 30 min.

- › **Le groupe de travail** est constitué des deux directeurs Budget / Finances et des deux Agents comptables des universités Paris-Sorbonne et Pierre et Marie Curie
- › Les membres de groupe de travail **partagent le même constat** :
- › des **différences d'organisation** budgétaires et / ou comptables existent entre les deux universités,
- › les organisations budgétaires en place ne répondent **pas pleinement aux besoins de pilotage et restitution**,
- › enfin, **la GBCP impose d'ajuster** les organisations budgétaires et les pratiques

- › **La création de la nouvelle université offre l'opportunité de faire évoluer les organisations et les pratiques budgétaires et comptables, dans l'objectif** :
 - de **positionner** les missions budgétaires / comptables au **niveau le plus efficace**,
 - de laisser place à **l'autonomie et à la subsidiarité**,
 - de **professionnaliser les équipes** sur le périmètre de leurs missions

- › **Art. 14 du décret GBCP : « un même poste comptable est confié à un seul comptable public »**
- › l'agent comptable tient la comptabilité de l'établissement et non celles des facultés qui n'ont ni la personnalité morale ni l'autonomie financière,
- › la comptabilité générale et les états financiers sont uniques : un seul bilan, un seul compte de résultat, une seule annexe,
- › Les principes et méthodes comptables sont définis pour l'ensemble de l'établissement, quelles que soient les facultés éventuellement concernées,
- › Une seule déclaration de TVA, un seul compte ouvert auprès des organismes sociaux, un seul compte au Trésor,
- › Un seul système d'information, une seule base fournisseurs et une seule base clients,
- › Enfin, le compte financier est unique
- › **L'agence comptable doit être unique et positionnée au niveau de l'établissement et de son ordonnateur principal, le Président de l'université**

Principes de structuration budgétaire de chaque université : situation de départ (présentation simplifiée)

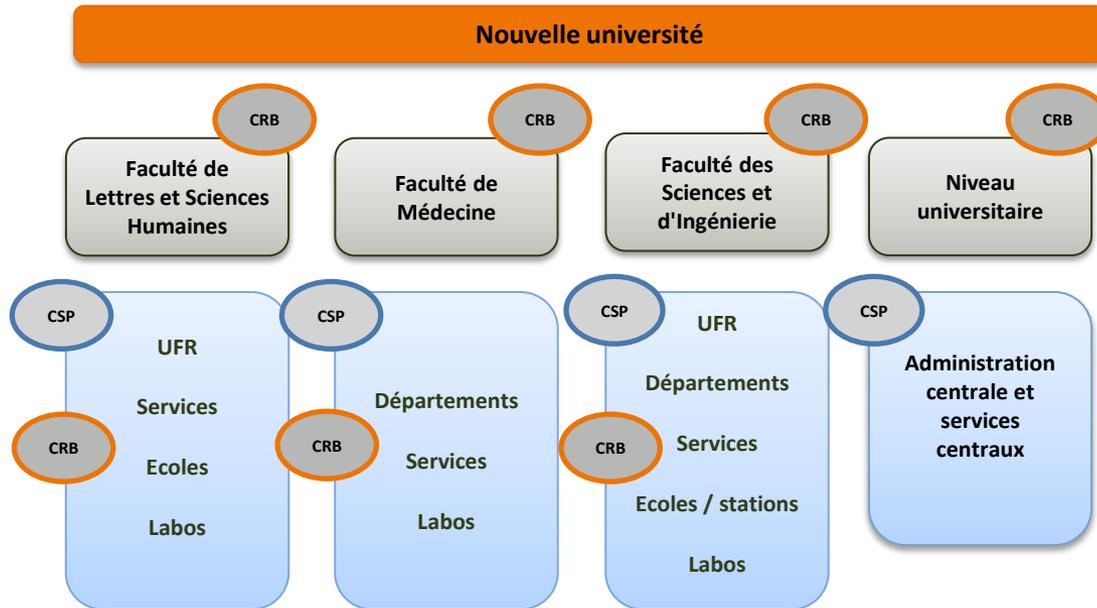


CRB Centre de responsabilité budgétaire = structure de dialogue budgétaire avec le niveau universitaire ou facultaire, et potentiellement de répartition de crédits

CSP Centre de service partagé = structures d'appui aux équipes opérationnelles

CSP Centre de service partagé interfacultaire = structures d'appui aux équipes de formation et de recherche

Principes de structuration budgétaire de chaque université : Hypothèse 1 (présentation simplifiée)



- › Chaque faculté est un Centre de Responsabilité Budgétaire qui participe au dialogue budgétaire avec le niveau universitaire
- › Absence de niveau interfacultaire
- › Au niveau intrafacultaire : existence de CSP et potentiellement de CRB qui participent au dialogue budgétaire au sein de la faculté

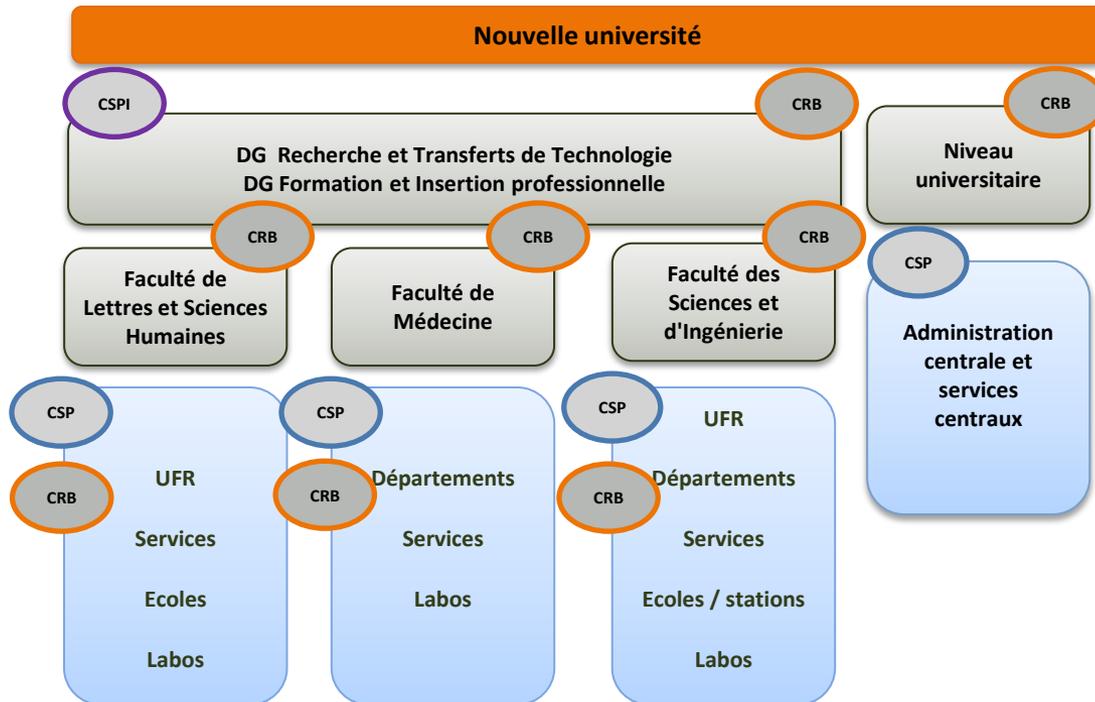
CRB

Centre de responsabilité budgétaire = structure de dialogue budgétaire avec le niveau universitaire ou facultaire, et potentiellement de répartition de crédits

CSP

Centre de service partagé = structures d'appui aux équipes opérationnelles de formation et de recherche

Principes de structuration budgétaire de chaque université : Hypothèse 2 (présentation simplifiée)



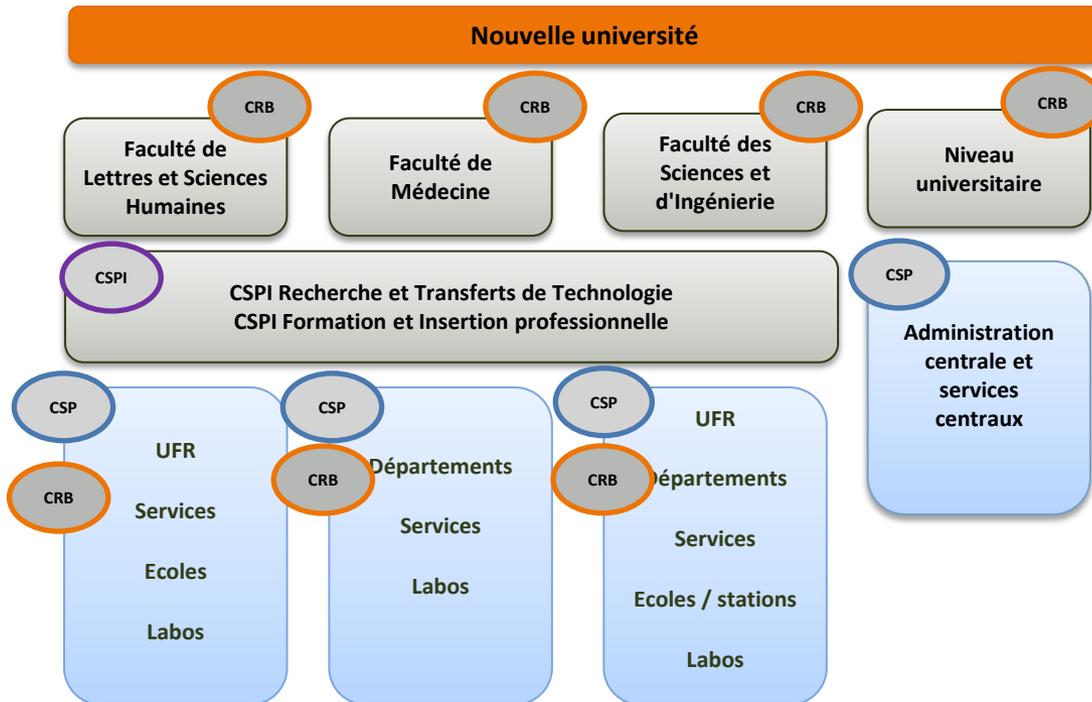
- › Chaque faculté est un Centre de Responsabilité Budgétaire qui participe au dialogue budgétaire avec le niveau universitaire
- › Au niveau interfacultaire : existence de DG qui sont Centres de services partagés et Centres de responsabilité budgétaire
- › Au niveau intrafacultaire : existence de CSP et potentiellement de CRB qui participent au dialogue budgétaire au sein de la faculté

CRB Centre de responsabilité budgétaire = structure de dialogue budgétaire avec le niveau universitaire ou facultaire, et potentiellement de répartition de crédits

CSP Centre de service partagé = structures d'appui aux équipes opérationnelles de formation et de recherche

CSPI Centre de service partagé interfacultaire = structures d'appui aux équipes de formation et de recherche

Principes de structuration budgétaire de chaque université : Hypothèse 3 (présentation simplifiée)



- › Chaque faculté est un Centre de Responsabilité Budgétaire qui participe au dialogue budgétaire avec le niveau universitaire
- › Au niveau interfacultaire : existence de Centres de services partagés
- › Au niveau intrafacultaire : existence de CSP et potentiellement de CRB qui participent au dialogue budgétaire au sein de la faculté

CRB Centre de responsabilité budgétaire = structure de dialogue budgétaire avec le niveau universitaire ou facultaire, et potentiellement de répartition de crédits

CSP Centre de service partagé = structures d'appui aux équipes opérationnelles de formation et de recherche

CSPI Centre de service partagé interfacultaire = structures d'appui aux équipes de formation et de recherche

Ordre du jour de la réunion

01

Présentation du projet Nouvelle Université ≈ 10 min.

02

Présentation des travaux réalisés ≈ 10 min.

03

Echange avec les participants ≈ 1h

04

Moment d'échanges informels ≈ 30 min.



A l'écoute de vos
questions,
remarques
ou suggestions



Ordre du jour de la réunion

01

Présentation du projet Nouvelle Université ≈ 10 min.

02

Présentation des travaux réalisés ≈ 10 min.

03

Echange avec les participants ≈ 1h

04

Moment d'échanges informels ≈ 30 min.